

Le PLU en 2012



L'équipe municipale, constituée d'élus et de techniciens, a pu faire avancer les travaux du PLU, à un rythme soutenu, en 2009, 2010 et 2011. Nous avons réalisé successivement le pré-diagnostic, le choix des bureaux d'études, l'Approche Environnementale de l'Urbanisme et un pré PADD qui a été présenté et partagé avec les habitants lors de réunions et d'ateliers, et ce, dans une bonne concertation avec les Personnes Publiques Associées, notamment la DDTM, le CG30, la Chambre d'Agriculture, le ScoT et le CAUE.

Parallèlement nous avons participé à l'aboutissement du PPRI, Plan de Prévention du Risque Inondations, au PPRT, Plan de Prévention du Risque Technologique qui ont donné lieu à de nombreux échanges et négociations avec la DDTM. Ces échanges avaient pour but, tout en assurant la sécurité des habitants, de ne pas engendrer de contraintes invraisemblables dans le domaine de l'urbanisme.

Une première version du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le PADD, a été présentée en 2011, à la population en février 2011 et au conseil municipal le 17 mai 2011.

Deux événements ont ralenti cette progression en 2012.

Les difficultés d'exploitation du réseau d'eau et d'assainissement faisant suite la défaillance de la SCAM en 2010 ont démontré la nécessité d'établir un schéma directeur eau et assainissement permettant aux élus et aux services techniques de connaître parfaitement la ressource en eau, l'état et la capacité des réseaux. Ce schéma faisait défaut jusque là.

La décision de lancer la réalisation de ce schéma a été prise fin 2012. Un bureau d'études va être missionné et les premiers résultats seront disponibles fin 2013 ou début 2014.

Il devenait difficile dans ces conditions de prévoir une évolution du nombre de logements et des zones d'habitats en l'absence de ces données.

Parallèlement, le Maire a pris la décision d'annuler une étude de faisabilité sur l'urbanisation éventuelle du quartier du Belvédère. Ce secteur en dent creuse, mentionné dans le PADD en 2011, a suscité l'opposition des riverains lorsqu'il a été envisagé en juin 2012 une étude de sols et un relevé topographique. De plus l'étude environnementale menée dans le cadre du PLU a démontré la présence d'un papillon protégé dans

cette zone, la Proserpine, présent aussi dans d'autres secteurs d'Aramon comme le haut de la ZAC des Rompudes. Le secteur du Belvédère est donc maintenu en zone naturelle

La conjugaison de ces éléments a conduit le Maire à présenter un PADD modifié au conseil municipal du 19 décembre 2012. Il n'existe plus d'objectif chiffré de nombre de logements à créer d'ici 2020.

Cela ne signifie pas qu'il ne se construira plus rien à Aramon pendant 10 ans mais simplement que les contraintes sont telles que chaque projet important fera l'objet d'une étude particulière au cas par cas, en concertation avec la population.

Les travaux sur le zonage et le règlement, la définition d'orientations et d'aménagement et de programmation, obligatoires dans un PLU Grenelle 2 ont donc été suspendus. Le PLU ne sera arrêté qu'en 2014 ou 2015.

Le comité de pilotage réunissant des conseillers municipaux de la majorité et de l'opposition a néanmoins continué ses travaux, assisté par le bureau d'études Cyclades et suivi par les Personnes Publiques Associées mentionnées plus haut. Ces travaux ont porté sur :

- la préservation du patrimoine paysager et urbain et notamment la mise en valeur des collines et de la Palun
- la recherche de nouvelles activités économiques (industries et services) pouvant être accueillies sur une zone d'activité à créer.
- Une réflexion sur le quartier de la Gare dans la perspective de la réouverture de la ligne au trafic voyageur. Un réaménagement permettrait d'accueillir logements, bureaux, commerces.

Fin 2012 nous avons donc établi un programme d'ateliers participatifs sur les grands thèmes du PLU. Il se déroulera au long de l'année 2013.

Tous les citoyens souhaitant s'exprimer sur l'évolution à venir de notre commune sont chaleureusement invités à y participer.